



Septembre 2018

La Post'Strophe CFDT

UN PREMIER ACCORD SOCIAL POUR LES POSTIERS AIDANTS FAMILIAUX

Afin de permettre aux postiers aidants de mieux concilier leur vie professionnelle et les contraintes inhérentes à l'assistance d'un proche, La Poste et les Organisations Syndicales négocient depuis plusieurs mois un accord à 2 volets :

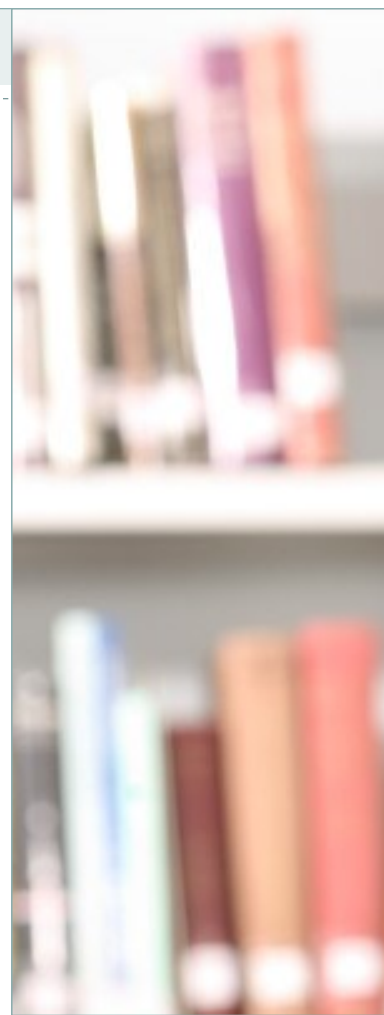
1. Des mesures pour concilier vie professionnelle et vie privée;
2. Un dispositif de don de jours.

La CFDT a été une nouvelle fois en pointe dans cette négociation en exigeant notamment un véritable droit au répit pour nos collègues proches aidants. Grâce à sa ténacité la CFDT obtient la possibilité d'aller jusqu'à 50 jours de congés supplémentaires par an.

Autre avancée : plus besoin d'avoir épuisé l'ensemble de ses droits à congés et CET, pour bénéficier des jours de solidarité comme La Poste le prévoyait initialement. Clause inacceptable pour la CFDT qui a obtenu la sanctuarisation de 3 semaines de CA et 10 jours sur le Compte Épargne Temps (CET) afin de permettre aux postiers aidants de souffler.

Ces avancées viennent en complément des offres développées par le COGAS, où la CFDT a été force de proposition et d'action en faveur des postières et postiers aidants.

Cet accord est aujourd'hui ouvert à la signature des Fédérations Syndicales. Sur cinq organisations professionnelles représentatives à La Poste Maison Mère: qui refusera de s'engager pour permettre cette avancée ?



DANS CE NUMÉRO

| | |
|---|---|
| Accord prime colis, point d'étape –Où en est-on des nouvelles grilles indiciaires..... | 2 |
| La CFDT obtient un télétravail plus moderne t plus souple— Équipes de Direction en secteur, la CFDT revendique un accord..... | 3 |
| La Poste-CNP, les agents doivent être au cœur du projet..... | 4 |
| Offre sociale: les nouveautés de cette rentrée 2018..... | 5 |
| Quelques trucs pour éviter les pièges des réseaux sociaux—Nous connaître | 6 |

POINTS DE VUE

- RC2: le revendicatif cadre CFDT
- Calcul du nombre de jours de JRS pour 2019
- Reconstitution de l'allocation spéciale de fin de carrière pour les fonctionnaires



RC2: LE REVENDICATIF CADRE CFTD

Nous avons rencontré le DRHU de la Banque et du Réseau concernant les managers des secteurs, le 29 mai dernier.

Si le temps imparti à notre échange fut très (très) court, nous avons été plus écoutés que lors de longues (très longues) instances !

Alors que nous nous attendions à batailler contre l'habituel « **les cadres, c'est nous qui nous en occupons, circulez, y a rien à voir !** », nous avons constaté un changement d'attitude flagrant... La suite de ces échanges en suivant le [lien](#)

ACCORD PRIME COLIS : POINT D'ÉTAPE

La CFTD avait obtenu lors de cette négociation une seconde prime challenge pour les agents du Colis. Le dispositif peut encore être amélioré :

- de la revalorisation des montants distribués;
- à l'extension des primes aux agents dédiés Colis en PPDC .

Enfin la CFTD demande la mise en paiement de la première prime « challenge » avant les fêtes. Pour autant, les premiers résultats sur la fiche de paie sont tangibles :

| | Gains accords négociés et signés par la CFTD (annuel brut) | Gains non signataires |
|--|--|-----------------------|
| Primes Challenge (période 1 & 2) (Accord prime Colis 2017) | 477 € | 0 |
| +Prime bonus agents classe I et II (Accord distribution 2017 pour les agents assurant la livraison du soir) | 650 € | 0 |
| +Prime « talon » agents classe I et II (Accord NAO 2018 :) | 220 € | 0 |
| +Intéressement annuel 2018 (Accord intéressement 2016) | 488 € | 0 |
| Bilan : | 1835 € | 0+0 fera toujours 0 ! |

Pour plus de détails sur ce point d'étape, suivez le [lien suivant](#)

EQUIPE DE DIRECTION EN SECTEUR, LA CFTD REVENDIQUE UN ACCORD

Un accord accompagnant les équipes managériales, dont la base de départ serait : « comment je rentre dans le métier ? Comment je vis le métier ? Comment je sors du métier? ». Car face à la situation alarmante que connaissent nombre d'équipes managériales, la politique de l'autruche doit cesser. Ainsi cette situation se caractérise par:

- une charge de travail démentielle;
- une pression commerciale accrue;
- une rémunération inadaptée.

L'ensemble de ces freins entraînent une démotivation et des vacances d'emploi, dont une majorité de nos lecteurs ont pu vivre ou subir.

Il est temps que les équipes de direction bénéficient des avancées obtenues, dans les différents accords, auxquels nombre de collègues peuvent se référer.

Pour plus d'informations, suivez le [lien](#)

LA CFDT OBTIENT UN TÉLÉTRAVAIL PLUS MODERNE ET PLUS SOUPLE

Dans un contexte d'évolution numérique, la négociation sur un nouvel accord télétravail devait permettre de briser les trop nombreux préjugés le concernant. Durant toute la période de négociation, la CFDT a porté des revendications claires, qui reposaient sur 3 grands axes:

- Ouvrir le télétravail au plus grand nombre;
- Repenser le télétravail comme un facteur de performance collective;
- Répondre aux besoins des télétravailleurs.



Pour plus de détails et d'[information](#), n'hésitez pas à contacter votre référent local CFDT ou cliquant sur [ce lien](#).

OÙ EN EST-ON DES NOUVELLES GRILLES INDICIAIRES?

Afin de simplifier ce dossier, nous avons réalisé une synthèse des principales avancées CFDT. Si vous souhaitez plus de détails ou d'informations, n'hésitez à contacter votre référent CFDT local.

- réduction des durées d'échelons sur les grades APN 1, CAPRO et CS;
- réduction des durées d'accès au dernier échelon pour les grades APN 2, AEXSG et AAPSG;
- réduction de la durée requise pour l'accès à l'échelon exceptionnel sur ATG1 et CA1 (3 ans au lieu de 4 actuellement);
- Création d'un nouvel échelon terminal sur APN1, PRE, AEXDA, ASAD, CMAI, CDAU1, MECD, et DES;
- Création d'un nouvel échelon terminal sur le garde CAPRO;
- création d'un nouvel échelon terminal sur le CS;
- intégration de l'ensemble des mesures prévues au calendrier du protocole PPCR;
- mise en place d'une indemnité temporaire sur 2018 et 2019 afin de prendre en compte la durée de parution des décrets.

Ce texte sera ouvert à la signature des organisations professionnelles en ce mois de septembre. Une idée sur les organisations qui passent des paroles aux actes ? Pour notre part, nous avons quelques noms en tête. Et vous? Allez, on vous aide, la CFDT a paraphé le texte ce jeudi 13 septembre.

CALCUL DU NOMBRE DE JRS POUR L'ANNÉE 2019

La circulaire CORP-DRHRS -2015-0125 du 26 mai 2015, relative au forfait annuel en jours, précise au §1.3 les modalités de détermination et de prise des jours de repos supplémentaires (JRS) pour les personnels relevant des forfaits 205 ou 211 jours.

CADRES SUPERIEURS RELEVANT D'UN FORFAIT À 211 JOURS

Les JRS sont calculés par rapport à un plafond annuel de jours travaillés. Ce plafond est fixé à 211 jours conformément aux dispositions de la décision n°355 -05 du 21 décembre 2007 relative aux modalités de mise en œuvre de la journée de solidarité à La Poste.

Par ailleurs, la participation des postiers et donc des cadres sous forfait à la journée de solidarité doit s'effectuer par l'affectation d'un jour de repos exceptionnel.

Ainsi, par exemple, le décompte pour un cadre pour une année complète de travail est le suivant...

Pour plus d'infos, contactez votre correspondant local CFDT

RECONDUCTION DE L'ALLOCATION SPÉCIALE DE FIN DE CARRIÈRE POUR LES FONCTIONNAIRES (PAR PA)

Conformément à l'information donnée aux organisations professionnelles le 29 juin 2018, le dispositif d'allocation spéciale de fin de carrière destiné en priorité aux agents fonctionnaires bénéficiaires du service actif mais également ouvert aux fonctionnaires parents de 3 enfants et aux fonctionnaires parents d'un enfant handicapé est reconduit jusqu'au 31 décembre 2019.

La majoration spécifique du barème de l'allocation spéciale de fin de carrière (ASFC) applicable aux agents affectés sur une fonction d'une des douze filières de « Servir le Développement » et aux agents affectés sur une fonction du périmètre « Ensemble Vers le Monde Des Services » est également reconduite jusqu'au 31 décembre 2019.

Enfin, les conditions de calcul de l'allocation spéciale de fin de carrière (ASFC) font l'objet d'un aménagement spécifique pour les fonctionnaires parents de 3 enfants à partir du 1er juillet 2018 et jusqu'au 31 décembre 2019.

Vous souhaitez plus d'informations, contactez votre correspondant CFDT local.

LA POSTE-CNP, LES AGENTS DOIVENT ÊTRE AU CŒUR DU PROJET

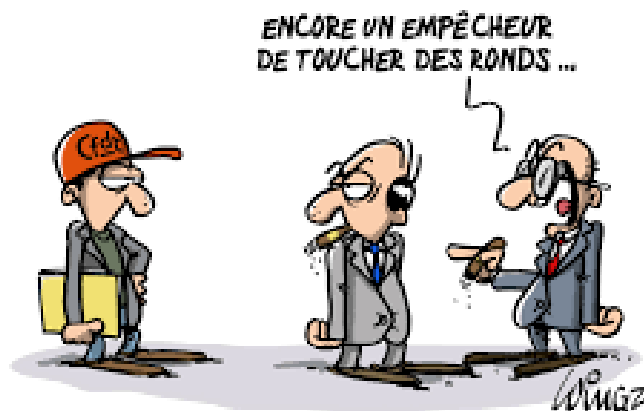
Après des longues années de travail en commun, les deux entreprises annoncent le renforcement de leurs liens. Il s'agit d'une volonté commune de créer un pôle public de banque assurances tout en gardant leur identité. La CFDT-F3C note que le projet commun, industriel et commercial, n'aura pas d'incidence majeures sur le statut de La Poste, qui restera une entreprise 100% publique, revendication forte de la CFDT F3C.

Ce projet permettra à La Banque Postale et à la CNP de rester des acteurs incontournables sur un marché fortement concurrentiel.

Enfin, il est important de noter, alors que les Postes européennes sont dans la tourmente, que la Poste SA construit un avenir pour les postiers. La CFDT F3C pèsera dans les instances représentatives pour que les parcours de carrière, les emplois et les conditions de travail dans les entreprises concernées soient au cœur du projet qui n'en est qu'à sa première étape aujourd'hui (Vote du Parlement de la Loi PACTE et de l'amendement, validation par les autorités de marchés,...).

Au quotidien, la CFDT F3C accompagne les postiers en contractualisant des avancées sociales dans leurs intérêts. Cette ligne est notre priorité dans un esprit gagnant/gagnant.

ELU CFDT : UN REGARD SOCIAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION !



OFFRE SOCIALE À LA POSTE: LES NOUVEAUTÉS DE CETTE RENTRÉE

Pour cette rentrée 2018, les services et offres construites par le COGAS, grâce au travail de la CFDT, se déploient.

Parmi les nouveautés:

◆ L'allocation de rentrée scolaire est ouverte, désormais, au primaire.

Ainsi, les parents d'enfants de moins de 27 ans, ainsi que les orphelins majeurs de postiers peuvent demander le versement de cette prestation d'activités sociales destinée à prendre en charge une partie des frais de scolarité.

L'allocation de scolarité est cumulable avec l'Allocation de Rentrée Scolaire (prestation familiale versée par les CAF).

Pour plus de détail, nous vous invitons à suivre le [lien](#).

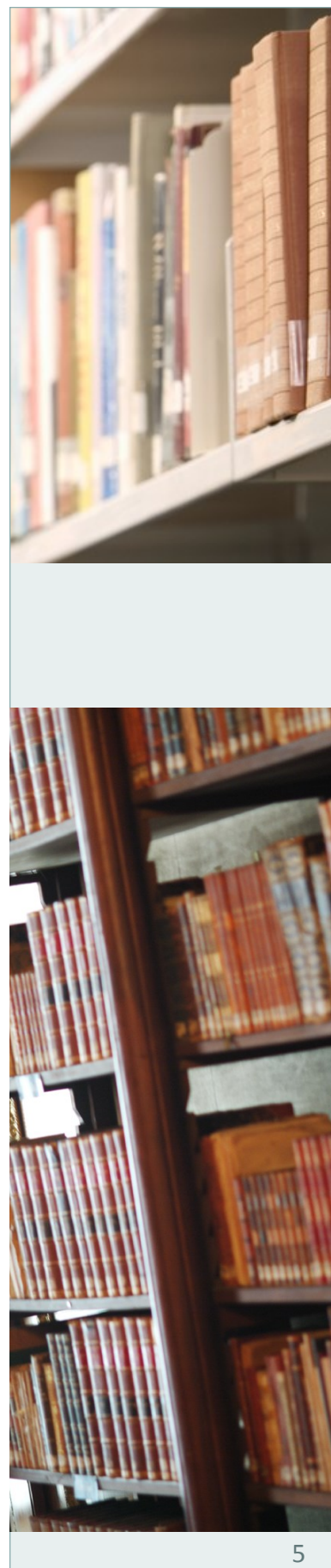
◆ L'accès aux offres du COGAS enfin digitalisées.

L'espace activités sociales est aujourd'hui en ligne. En créant votre compte, cet espace vous permettra de demander en ligne vos chèques vacances, votre participation pour une activité sociale ou culturelle et votre chèque culture.

L'apparition de ce portail numérique ne veut pas dire que le multi canal n'est pas conservé. Bien au contraire, la diffusion des offres distribuées par le COGAS et ses partenaires continuent d'être accessible par le canal courrier ou téléphonique.

Pour plus d'informations, suivez le [lien](#).

La CFDT agit, aux postiers de choisir leur accès aux offres sociales.



QUELQUES TRUCS POUR ÉVITER LES PIÈGES DES RÉSEAUX SOCIAUX

LES VALEURS DE LA F3C- CFDT SONT :

- ÉMANCIPATION
- DÉMOCRATIE
- INDÉPENDANCE
- AUTONOMIE
- SOLIDARITÉ

Aujourd'hui, les réseaux sociaux font partie de nos vies et changent certains de nos comportements. Dans la vie de tous les jours, les réseaux sociaux sont importants pour notre organisation. En effet, ils doivent nous permettre d'être vu, connu et reconnu. En étant présent sur ces réseaux, nous tenons notre chaîne informée de ce que nous faisons. Cela nous permet d'interagir avec les membres de notre réseau, entre amis. Faut de temps et de moyens humains, nous ne pouvons être présents qualitativement sur tous les réseaux existants. Il vaut mieux donc choisir un réseau et être réellement présent que s'éparpiller. Le choix est simple à faire: Facebook est le premier réseau en France avec 33 millions d'utilisateurs actifs (YouTube: 19 millions, WhatsApp: 14.5 millions, Instagram: 12.1 millions, Twitter: 10.3 millions, LinkedIn: 9.7 millions. Rappelons que la population française avoisine les 67 millions).

Quant à la présence sur les réseaux sociaux, l'objectif est d'être « viral », c'est-à-dire présent, mais surtout « aimé », « commenté » et « partagé », afin d'être toujours plus visible et de développer notre audience. Pour cela, il faut créer du contenu super qualitatif et pertinent, afin d'attiser l'intérêt et de capter l'attention. Il faut aller sur les centres d'intérêts des personnes.

Mais cette popularité peut très vite se retourner et engendrer des dérives. Dérives qui ont pu conduire à des actes irréparables. (Harcèlement, dénigrement, atteinte à l'honneur, à l'image,...).

La CFDT consciente de cette réalité, vient d'éditer un guide de bonne utilisation des réseaux sociaux, que vous pouvez télécharger en suivant le [lien](#)

ADHÉRER À LA CFDT



Vous voulez nous rejoindre ? C'est par ici !

On a tous une
bonne raison de
Rejoindre la CFDT !



adhésion en ligne <http://f3c-cfdt.fr>



CONNECTÉE
AUX POSTIERS

www.cfdtlaposte.com • www.facebook.com/cfdtlaposte/ • [Adhésion en ligne](#)